

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 22 juillet 2024

fixant le nombre d'emplois de responsable technique de l'aviation civile

NOR : TREA2420694A

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2002-1393 du 22 novembre 2002 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de responsable technique de l'aviation civile ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le nombre d'emplois de responsable technique de l'aviation civile est fixé comme suit :

Emplois	1^{er} janvier 2024	1^{er} janvier 2025	1^{er} janvier 2026	1^{er} janvier 2027
Responsable technique de l'aviation civile	279	293	303	313

Article 2

L'arrêté du 15 mars 2019 relatif au nombre d'emplois de responsable technique de l'aviation civile est abrogé.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 22 juillet 2024

Le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des compétences et des ressources humaines

F. BUREAUD